

Procès-verbal de la séance du 21 janvier 2021

Le conseil municipal de la commune de Saint Vincent Rive d'Olt s'est réuni le 21 janvier 2021 à 20H30 sous la présidence de M. Raoul DEBAR, maire,

Présents : Guillaume Baccon, Fabrice Courtiol, Gérard Van Marle, Chantal Delcros, Ghislaine Galtaud, Véronique Labrande, Nelly Van Marle, Florence Tissandié Vergne, Jean Bernard Bénac, Benoît Lafargue

Florence Tissandié Vergne est désignée secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du conseil municipal du 18 décembre 2020
- Annule et remplace délibération 2020-33 portant « modalités et plan de financement pour l'amélioration de la performance énergétique de la mairie »
- Questions diverses

→ Approbation du conseil municipal du 18 décembre 2020 : Le PV du conseil du 18/12/2020 est approuvé à l'unanimité

→ Annule et remplace délibération 2020-33 portant « modalités et plan de financement pour l'amélioration de la performance énergétique de la mairie »

Monsieur Le Maire informe de la nécessité d'améliorer la performance énergétique de la mairie. Pour ce faire, Monsieur le Maire propose de faire le ravalement de la façade, la mise en place d'une pompe à chaleur ainsi que le changement des fenêtres et portes de la mairie. Des devis ont été demandés et sont donc présentés.

Également, à la demande de la Préfecture, le taux de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local doit être corrigé.

Monsieur Le Maire propose le plan de financement suivant :

COÛT DE L'OPÉRATION = 51 457.23€ HT (61 476.68€ TTC)

SERVICES SUBVENTIONNANTS	MONTANT	ANNÉE SOLLICITÉE
DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)	28 688 € (56%)	2021
Département (FAST)	10 292 € (20%)	2021
TOTAL SUBVENTIONNÉ		38 979€ (76%)

Autofinancement :

12 477.23 € HT (24%) + 10 019.45€ de TVA soit un montant 22 496.68 € TTC.

Monsieur le Maire précise que la commune devra supporter la charge de la TVA jusqu'en 2023, date des fonds de compensations accordés par L'État.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité choisit les entreprises SAS RESSEJAC pour le ravalement de la façade, DEWERT Frédéric pour l'installation de la pompe à chaleur, GB Tech pour l'étude de la performance énergétique, MOTA pour le remplacement des huisseries extérieurs et FAUCHER Christian pour la peinture des huisseries.

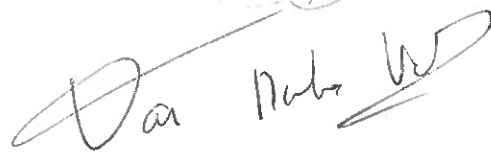
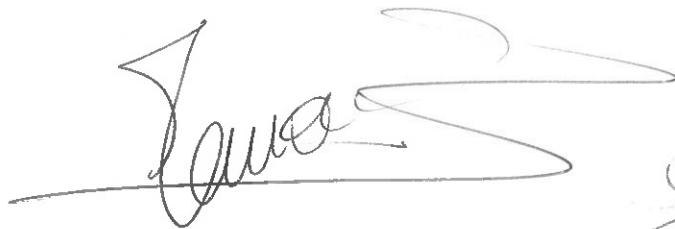
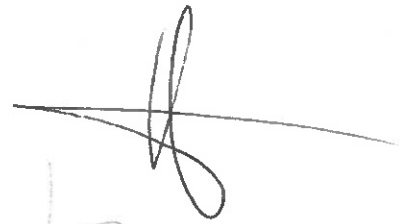
Il approuve le plan de financement tel que mentionné dans le tableau et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents, pour le parfait aboutissement de ce dossier. Il charge Monsieur Le Maire de solliciter les organismes subventionnant et dit que le programme « Bâtiments communaux » sera inscrit au budget principal 2021.

→ Questions diverses

- La réunion de la commission communale des impôts directs se tiendra entre le 1^{er} février 2021 et le 20 mars 2021
- Monsieur le Maire fait un point sur les orientations du budget 2021 :
 - travaux de la mairie
 - le retable et la chapelle
 - l'adressage
 - FDEL pour la coupure de l'éclairage public la nuit
 - achat d'un défibrillateur
 - la voirie : route des Roques, 1 chemin blanc à Cournou, route de Cournou, route du Bout du lieu (si l'aménagement prévu permet aux voitures de se croiser)
- Terrain de M. Besse, la classification en zone A est envisagée au PLUI
- Adressage : un courrier d'information sera adressé à tous les habitants
- Les services du Département vont changer 17 poteaux sur la commune du 15/02 au 14/05
- FDEL : une étude a été demandée pour le secteur de la Croix de Rigal
- Restauration du puits des Roques : un devis a été demandé, pas de subvention possible
- Accord donné pour l'installation d'un camion pizzas sur la place du village le samedi
- Appartement au-dessus de la mairie : la cabine de douche est vétuste et doit être changée, M. Le maire se charge de demander un devis
- parking du Bout du Lieu : le projet est toujours en cours de réflexion
- M. Le maire présente le prospectus « pacte de bon voisinage » co-construit par l'AMF 46 et la Chambre d'agriculture du Lot. Il pourra être mis en ligne sur le site internet de la Mairie.

- sécheresse/maisons fissurées : les dossiers doivent être déposés en mairie
- Communauté de commune / Chantiers jeunes : projet à réfléchir

Monsieur le Maire lève la séance à 21h40



galtal



chebes selma